

ANNEXE 8

INTERNET

Le Site Internet Fédéral du District des Flandres <http://flandres.fff.fr> est rendu obligatoire pour les champs d'application suivants entre autres:

PROCES VERBAUX

Le District des Flandres publie les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et des Commissions (hors contentieux) sur le site internet officiel du District dans la rubrique Procès-verbaux à l'adresse : <http://flandres.fff.fr>.

Le District des Flandres publie l'ensemble des procès-verbaux de ses commissions (y compris contentieux) sur Footclubs et Admifoot.

"Mon Compte F.F.F."

Le licencié pourra consulter ses sanctions au travers de son compte "Mon Compte F.F.F.". Le club pourra consulter les sanctions de ses licenciés sur FOOTCLUBS.

DECISION DISCIPLINAIRE

La Discipline du District des Flandres est gérée à la semaine, comme le fait la Ligue de Football des Hauts de France.

En conséquence, les sanctions prononcées par la commission de discipline pourront être consultées dès le lendemain de la réunion sur le site "Mon Compte F.F.F." ainsi que sur FOOTCLUBS.

La date d'effet des sanctions prononcées à l'encontre des JOUEURS EXCLUS lors d'une rencontre est le LENDemain DE LA DITE RENCONTRE.

La date d'effet des sanctions prononcées à l'encontre des DIRIGEANTS, ENTRAINEURS ainsi que des JOUEURS pour tous les autres cas est le LUNDI 00 HEURE qui suit le prononcé du jugement.

REMISE GENERALE ET REMISE PARTIELLE

Notifiées sur le Site Internet dès le Vendredi 15 heures précédant la remise concernée. Modifications de terrain et/ou d'horaire suivant un arrêté municipal partiel de fermeture des terrains (herbe fermé, synthétique ouvert par exemple...)

La remise prenant fin le Lundi qui suit à 0 heure, Mardi 0 heure si le lundi est férié.

REMISE GENERALE EXCEPTIONNELLE

Suite à des intempéries imprévues (neige, verglas, etc. ...) et pour éviter les déplacements inutiles, une information paraîtra sur le Site Internet Fédéral du District des Flandres <http://flandres.fff.fr>.

SAISIE DES RESULTATS

Sur le Site Internet du District des Flandres à l'adresse suivante: <http://flandres.fff.fr> et/ou par FOOTCLUBS le DIMANCHE avant minuit.

